

SIVOM de HAROUÉ

Syndicat délégué de la compétence scolaire des 7 communes de :

Affracourt – Crantenoy – Gerbécourt et Happlemont

Haroué – Ormes et Ville – Vaudeville – Vaudigny

Écoles maternelle et élémentaires publiques de Haroué

2, route de Ville sur Madon – 54740 HAROUÉ – sivom.haroue@gmail.com

Année scolaire

20 ... / 20 ...

CAS « résidents » extérieurs
aux 7 communes demandant à
scolariser leurs enfants à Haroué

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

Renseignements concernant l'élève

Nom Prénom

Adresse de résidence : Commune :

Sexe : masculin féminin Date et lieu de naissance/...../ à

École et classe précédemment fréquentée :

Nom et prénom du responsable : Tél :

École d'accueil souhaitée

Maternelle de Haroué Section

Élémentaire de Haroué Classe

ATTENTION : une dérogation doit être demandée à chaque changement de cycle scolaire :
« maternelle », « élémentaire »

Motif précis de la demande de dérogation

Changement de commune de résidence à compter du / /

Nouvelle adresse :

Code postal : Commune :

État de santé de l'enfant (joindre un certificat médical)

Activité professionnelle des parents (joindre un justificatif) :

Mode de garde individuel (assistant(e) maternel(le) ou parent) :

Nom et prénom

Adresse

Situation scolaire des frères et sœurs (joindre les certificats de scolarité et/ou dérogations)

Autres motifs (à préciser et justifier) :

.....

Date :/...../.....

Signature du responsable de l'élève

Demande à adresser accompagnée d'une copie du livret de famille à :

Collectivité de résidence compétente en matière scolaire (commune ou syndicat scolaire)

(Maire ou Président qui transmettra in fine au SIVOM de Haroué)

1. Avis du Maire de la commune de résidence ou du Président du Syndicat

L'école de a des places disponibles : OUI NON
L'enfant peut être accueilli dans un restaurant scolaire : OUI NON
L'enfant de maternelle peut être accueilli en accueil périscolaire : OUI NON

Avis favorable (valant engagement à prendre en charge les frais de scolarité sauf pour les familles justifiant d'un permis de construire délivré par une commune membre du SIVOM de HAROUÉ)

Avis défavorable

Remarques :
.....

A le Le Maire,

2. Avis de la direction de l'école de la commune de résidence

Avis favorable Avis défavorable

Remarques :
.....
.....

A La Direction,
Le

3. Avis de la direction de l'école de Haroué

Accueil possible Accueil non possible

Remarques :
.....
.....

A HAROUÉ La Directrice,
Le

4. Décision du Président du SIVOM de Haroué

Procède à l'inscription Refuse l'inscription

Remarques :
.....
.....

A HAROUÉ Le Président,
le Bernard VUILLAUME